



Defaut de fabrication, surpiqûres du canapé qui lachent

Par **izane**, le **22/06/2014** à **09:10**

BonjourrnJ'ai acheté un canapé en cuir supposé être de grande qualité (4000€). Il m'a été livré le 27 mai, le 09 juin je me rend compte qu'un fil s'est décousu au niveau d'une surpiqûre sur le dessus d'un coussin. J'ai appelé le magasin pour signaler le problème, on me demande de ramener le coussin pour réparation sur place car le fournisseur est basé en Italie. Déposé le 10/06 récupéré le 11/06, réparation faite proprement. Seulement le 20/06 même problème sur le même coussin mais sur une autre surpiqûre, je me rends au magasin et explique au gérant que ce canapé présente un défaut de fabrication et que je ne vais pas m'amuser à lui ramener tous les 15 jours une partie du fauteuil, et que si d'aventure ça devait se reproduire, je refuserai la réparation et demanderai l'échange voir le remboursement. Il m'a répondu que ça ne se passait pas comme ça et qu'il font le nécessaire pour réparer, que c'est la 1ère fois que ça arrive sur ce produit. Aujourd'hui dimanche 22/06 alors que je suis en attente de réparation du coussin, je constate le même défaut mais sur un autre coussin. Que puis-je faire de plus? J'ai été raisonnable en acceptant la 1ère réparation, puis la 2ème mais là...je sature et j'ai la désagréable sensation d'avoir été berné car je ne peux pas utiliser ce bien dans des conditions normales.rnMerci de votre aide

Par **alterego**, le **22/06/2014** à **13:07**

Bonjour,rnrnItalie made in China.rnrnRapprochez-vous d'une association de consommateurs (Que choisir ou autre) ou mettez l'affaire dans les mains d'un avocat. rnrnUn courrier d'un avocat au directeur du magasin ou de la chaîne devrait rendre le commerçant plus docile car vous n'êtes pas un cas isolé. Une procédure serait longue et coûteuse.rnrnNe traînez pas,

nous sommes près des vacances judiciaires.rnrnCordialement